

## PROCES VERBAL DE LA REUNION

du 15 juillet 2014

**PRESENTS** : M. BLUTEAU Joël – ROBIN Hélène – M. MAROT François – LEGERON Joël – RASPIENGEAS Laëtitia – LIEHRMANN-DREUX Simone – SURAUD Rose-Marie – GIROUD Jean-Claude – M. GUILLON Sébastien – SOULAINÉ Guy - JUTARD Marinette –.

### AYANT DONNE POUVOIR :

- JOUBERTEAU Yolande a donné pouvoir à M LEGERON Joël
- SAUVAGE Eric a donné pouvoir à M GUILLON Sébastien
- FLEURY Bastien a donné pouvoir à M SOULAINÉ Guy.

### ABSENTS EXCUSES

- TEIXEIRA Andreia

### SOMMAIRE

---

ERREUR DE CHIFFRES DE L'ECONOMISTE SUR LE LOT 3 DES APPELS D'OFFRES POUR LA REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE JACQUES PREVERT (délibération n°2014-0120)

.....	1
QUESTIONS DIVERSES .....	2
• Remerciements association.....	2
• Toilettes de l'école publique .....	2
• Planning des agents dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires .....	2
• Réseau routier entretenu pas la Communauté de communes .....	2
• Lotissement de la Treille .....	2
• Réunion de chantier pour le logement de l'ancienne poste.....	2
• Signalisation routière.....	2
• Chemin des ânes .....	2

### ELECTION DES SECRETAIRES DE SEANCE

M. GIROUD Jean-Claude et Mme ROBIN Hélène ont été élus secrétaires de séance.

### ***ERREUR DE CHIFFRES DE L'ECONOMISTE SUR LE LOT 3 DES APPELS D'OFFRES POUR LA REFECTION DES SANITAIRES DE L'ECOLE JACQUES PREVERT (délibération n°2014-0120)***

Le lot 3 a été présenté sous la forme de 2 actes d'engagement par l'entreprise LETEAU, l'un de 5965,80 € HT concernant les sanitaires du préau (*accepté lors de la dernière délibération*) et un deuxième de 2992,65 € HT concernant les sanitaires de la garderie (*oublié par l'économiste*). Le montant du devis pour le lot 3 s'élève donc à 8458,45 HT soit 10116,31 TTC.

Cette proposition complémentaire place toujours le devis de l'Entreprise LETEAU comme le mieux disant.

Le montant total des travaux de réfection des sanitaires s'élève donc à 80 083,80 € HT, et 95 780,22 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la modification ci-dessus énoncée, mandate Monsieur le Maire à lancer les travaux, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants, précise que les dépenses seront engagées à l'article 2313, opération 52 du budget principal – exercice 2014

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Remerciements association**

Monsieur le Maire transmet au conseil municipal les remerciements de l'association « bien vivre 85 » pour la subvention qui lui a été accordée.

- **Toilettes de l'école publique**

Monsieur le Maire annonce que les travaux de démontage ont débuté avec l'entreprise COULON. Cette entreprise récupère au profit de la commune le matériel sanitaire en bon état et réutilisables par les employés municipaux lors des différentes interventions d'entretien.

- **Planning des agents dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la solution exposée a été adoptée.

- **Réseau routier entretenu pas la Communauté de communes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la partie (côté maison BOUCARD) a été réalisée. Par contre pour l'autre partie, un éboulement nécessite de revoir le traitement à apporter.

- **Lotissement de la Treille**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Cabinet MILLET réalise une étude afin de canaliser les eaux de ruissellement apportant des désagréments aux résidents du lotissement lors des pluies importantes.

- **Réunion de chantier pour le logement de l'ancienne poste**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de chantier s'est tenue le mardi 15 juillet 2014 et qu'il n'y a pas eu de réception de chantier pour le logement situé dans l'ancienne poste car les sols et les peintures présentent des malfaçons. Ces défauts doivent être rectifiés par l'Entreprise VEQUAUD.

De plus, lors du décoffrage du mur de soutènement du parking, des défauts sont apparus. L'entreprise BILLON réalisera, à sa charge, un crépi sur ce mur.

- **Signalisation routière**

Monsieur GUILLON signale que les panneaux installés récemment sur le rond point de la RD 938 ont été accrochés.

- **Chemin des ânes**

Madame JUTARD demande si une fermeture ou une limitation aux seuls riverains est envisagée pour le chemin des ânes afin d'interdire à certains automobilistes de se comporter en chauffards.

Monsieur le Maire précise que la mise en place de buses remplies de pierres ne répond pas à

l'objectif recherché car les usagers passent sur la parcelle contigüe (en cours d'acquisition).

Monsieur GIROUD propose la mise en place de cônes qui réduiraient la largeur de la voie et ainsi la vitesse des usagers.

Monsieur le Maire informe que la haie bordant le chemin a été enlevée et que la chaussée a été rénovée.

- ***Communauté de commune et SCOT***

Monsieur le Maire propose de modifier les statuts de la communauté de commune pour qu'elle prenne la compétence en matière d'équipements sportifs. Ainsi, le projet de salle omnisport pourrait être mené à bien avec des financements de la région et de la communauté de communes. Dans le cadre de la création des SCOT, cela ferait peut-être partie des projets collectifs.

La communauté de communes serait donc compétente en matière de fonctionnement.

LEVÉE DE LA SEANCE A 21h00